

*La diversité des esprits réside
dans la richesse d'une entreprise.*

Les Drôles de Compères



LES DRÔLES DE COMPÈRES

UNE TROUPE DE THÉÂTRE INCLUSIVE

LE THÉÂTRE PARTICIPATIF



SOMMAIRE

La troupe de théâtre	2
Le handicap	3
Le handicap mental et psychique	4
Comment travailler avec un collègue en situation de handicap mental ou psychique ?	5
Les avantages	6
L'inclusion du handicap dans votre établissement	7
Le référent handicap	8
Nos collaborations	9

LA TROUPE DE THÉÂTRE

L'association "Les Drôles de Compères" est une troupe de théâtre de **22 comédiens en situation de handicap mental et psychique**.

Notre enjeu essentiel est **d'aider** les personnes en situation de handicap à **s'inclure** dans la société et leur permettre d'offrir une vie heureuse et bienveillante.

Ainsi notre mission consiste à encourager la **compréhension** et l'**acceptation** de ces personnes en mettant en avant leurs compétences et talents. Par nos actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs des entreprises et des établissements publics, nous visons à transformer leur perception du handicap.



LE HANDICAP

Le handicap est une condition qui limite d'une manière **durable** et **significative** la capacité d'une personne à effectuer certaines **activités quotidiennes**.

Il existe différentes catégories de handicap notamment :



Le handicap moteur / physique : Il se caractérise par des limitations physiques qui affectent la mobilité, la coordination ou la fonction musculaire d'une personne.



Le handicap sensoriel : Il fait référence à des limitations ou des altérations des sens, tels que la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût ou le toucher, pouvant influencer la manière dont une personne interagit avec son environnement.



Le handicap mental et psychique : Le handicap mental se réfère à des limitations cognitives, tandis que le handicap psychique concerne des altérations de la santé mentale, incluant des troubles émotionnels ou psychiatriques.

80 % des handicap sont invisibles.

Seulement **35%** des personnes reconnues en situation de handicap mental et psychique sont dans la vie professionnelle

LE HANDICAP MENTAL ET PSYCHIQUE

Il existe plusieurs catégories de handicap mental et psychique notamment :



DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Trisomie 21
Traumatisme cérébrale
....



TROUBLE SPYCHIQUE

Schizophrénie
Bipolaire
....



TROUBLE DU SPECTRE AUTISTIQUE

Syndrome d'Asperger
Syndrome de Rett
...



TROUBLE DYS

Dyslexique
Dyscalculie
...

Suivant la pathologie, l'éducation et la personnalité de l'individu, celle-ci peut présenter certaines caractéristiques identifiables d'un handicap dans le milieu professionnel, telles que :

- Difficulté à gérer certaines émotions
- Difficulté à comprendre certains concepts abstraits
- Faible intuition relationnelle
- Difficulté à agir dans les normes sociales
- Une logique différente de la nôtre
- Grande motivation à s'intégrer
- Une volonté de bien faire son travail
- Perçoit le monde et les relations différemment

COMMENT TRAVAILLER AVEC UN COLLÈGUE EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL OU PSYCHIQUE ?

Pour collaborer efficacement avec un collègue en situation de handicap, il est essentiel d'adopter **un comportement adapté** qui facilite la collaboration.

À cette fin, il est nécessaire de :

- Observer **sa manière** d'être et **son fonctionnement**
Son style de communication, de travail, de sensibilité, de préoccupation, d'apprentissage

- Prendre en compte **les signes visibles**
Manifestation d'anxiété, exécution lente des tâches, fatigabilité rapide

- Avoir **une écoute attentive**
Garder un contact visuel, poser des questions ouvertes, éviter les interruptions, ne parler pas sa place

- Prendre le temps et **être patient**
Donner le temps de s'exprimer, éviter les jugements trop hâtifs, tolérance envers le silence, répéter les informations, résister à l'urgence

- Communiquer **claire et simple**

Exprimer des phrases courtes, des mots simples et concrets, limité la quantité d'informations et demander si la personne à bien compris

- Adapter **l'environnement de travail** en fonction de la personne

Mettre des outils visuels pour la gestion du temps, de l'organisation, d'identification des collègues, des tâches à exécuter, des normes sociales

- Manifester **du respect**

Ne pas dévaloriser, infantiliser, s'énerver, ignorer

- Développer **son empathie**

Se mettre à sa place dans les difficultés de gestion émotionnelles, de compréhension et de communication

LES AVANTAGES

de travailler avec un collègue en situation de handicap mental ou psychique



- Développer des compétences en communication
- Développer une satisfaction professionnelle
- Améliorer les compétences interpersonnelles
- Renforcer l'esprit d'équipe
- Développer des compétences d'adaptabilité
- Améliorer sa créativité dans la relation humaine

Avoir un collègue en situation de handicap mental ou psychique dans une équipe présente des avantages significatifs.

Cette diversité apporte des compétences uniques et des perspectives enrichissantes, stimulant la créativité et l'innovation au sein de l'équipe.

La présence d'un membre ayant un handicap favorise une sensibilisation accrue, encourageant l'empathie et renforçant la capacité d'adaptation de l'équipe.

Cela crée un environnement de travail inclusif qui promeut l'apprentissage mutuel et une représentation équilibrée de la diversité au sein de l'organisation.

En favorisant une culture d'inclusion, la collaboration avec des collègues en situation de handicap mental ou psychique peut non seulement améliorer la dynamique de l'équipe, mais aussi contribuer à des performances professionnelles accrues.

L'INCLUSION DU HANDICAP DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT

Votre établissement peut mettre en place différents procédés pour favoriser de manière très concrète l'inclusion des personnes en situation de handicap mental et psychique :

Le stage et la journée du Duo Day :

Sur une durée d'une demi-journée ou d'une journée entière, la personne en situation de handicap vient observer le travail d'un salarié.

La mise à disposition :

Une personne en situation de handicap travaille dans votre établissement à temps partiel (en alternance avec ESAT) ou complet. Toutefois, elle reste attachée juridiquement à ESAT sur une durée de deux ans maximum.

Le détachement :

Une personne en situation de handicap travaille sur certaines tâches dans votre établissement. Elle est accompagnée d'un moniteur ESAT, le temps du travail demandé. Le travail peut être défini sur une durée entre 1 jour et 3 mois.

Externaliser :

Votre établissement peut engager des ESATs pour exécuter des tâches de sous-traitance.





LE RÉFÉRENT HANDICAP

C'est une personne chargée d'**orienter**, d'**informer** et d'**accompagner** les personnes en situation de handicap dans la société.

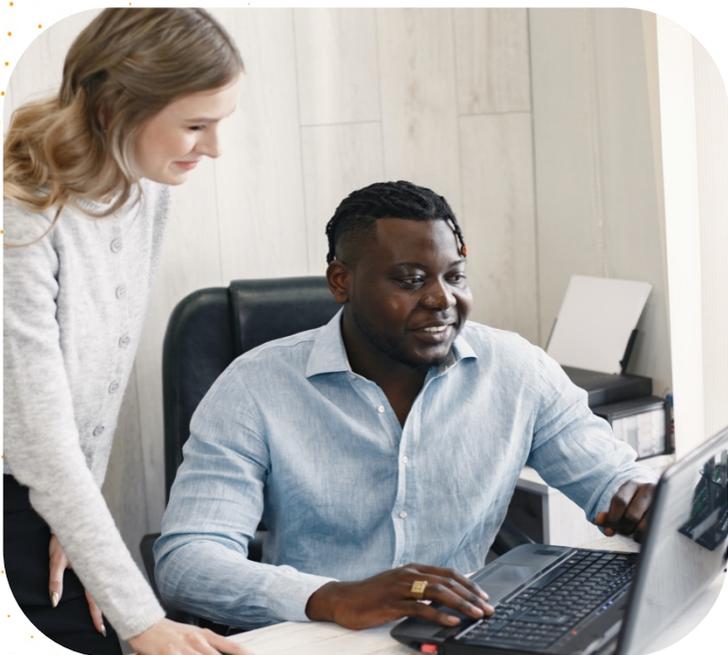
Cette personne désignée peut-être **interne** ou **externe** de votre établissement.

C'est **obligatoire** pour les sociétés de plus 250 salariés.

Vous pouvez être formé en référent handicap par des **job coach**.

C'est un professionnel qui guide et soutient les référents handicap, les aidant à acquérir les compétences nécessaires pour accompagner efficacement les personnes en situation de handicap au sein d'une organisation.

On peut les trouver dans des organismes spécialisés (associations...), cabinets de conseils ou encore dans des réseaux professionnels et forum.



NOS COLLABORATIONS



assureur militant



LES DRÔLES DE COMPÈRES

UNE TROUPE DE THÉÂTRE INCLUSIVE



www.latroupelddc.com

Vous pouvez nous soutenir
en devenant un membre

BIENFAITEUR



<https://les-droles-de-compere.s2.yapla.com/fr/membre-lddc-5467>

Les dons récoltés nous permettent de continuer à produire nos nombreuses actions de sensibilisations gratuites ou à très faible tarif tel que nos livres audio dans les écoles, nos films engagée ...

Partagez et aimez nos pages afin de nous aider à communiquer sur nos actions et obtenir davantage de crédibilités auprès de nos futurs partenaires.



Les drôles de compères



LaTroupeLDDC

Envoyez votre mail à "uncompere@gmail.com"
pour vous abonner à la newsletter